

Rapport de synthèse
Ad 'AP Languedoc-Roussillon

Septembre 2015

SOMMAIRE

<u>1. GOUVERNANCE</u>	<u>3</u>
<u>2. CONNAISSANCE DE L'ÉTAT D'ACCESSIBILITÉ DU PARC</u>	<u>5</u>
<u>2.1 INVENTAIRE DES ERP</u>	<u>5</u>
<u>2.2 ÉTAT D'ACCESSIBILITÉ DE CES ERP AU 31/12/14</u>	<u>6</u>
<u>2.2.1. Démarche adoptée</u>	<u>6</u>
<u>2.2.2. Synthèse de l'état d'accessibilité du parc au 31/12/2014</u>	<u>7</u>
<u>2.3 PÉRIMÈTRE DE L'AD 'AP</u>	<u>7</u>
<u>3. STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU PARC</u>	<u>8</u>
<u>4. CHIFFRAGE DES COÛTS ET LIGNES DE FINANCEMENT SOLLICITÉES</u>	<u>9</u>
<u>5. SUIVI MIS EN PLACE</u>	<u>9</u>

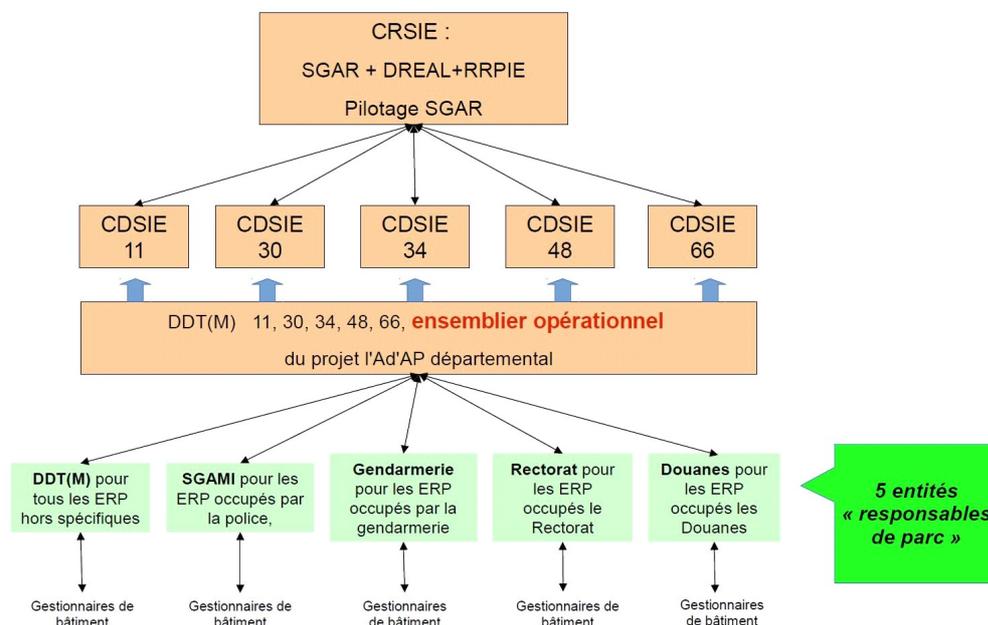
GOVERNANCE

La DRAC dépose un dossier Ad'AP séparé qui concerne les bâtiments de la direction à Montpellier, en complément de celui présenté pour les monuments historiques, Il est prévu que le financement des travaux soit assuré sur le programme 175 (monument historiques).

La gendarmerie n'ayant pas transmis les informations nécessaires, ses opérations ne sont pas prises en compte dans le programme. Il lui revient maintenant de déposer son propre dossier complet intégrant l'avis favorable des RPROG concernés.

Comment vous êtes-vous organisés pour élaborer votre Ad 'AP ? Comment avez-vous associé les gestionnaires de bâtiment/services occupants ?

Le Préfet de région Languedoc-Roussillon a déterminé la méthodologie de travail suivante pour réaliser son Ad'AP :



Dans les différents départements :

- Aude : un courrier de la préfecture de département a été envoyé à l'ensemble des gestionnaires avec l'outil d'auto-diagnostic et le RASU, avec mise à disposition des agents de la DDTM
- Gard : chaque occupant a été contacté et si besoin une entrevue a eu lieu sur le site avec échanges d'information.
- Hérault : la CDSIE a été retenue pour coordonner la démarche Ad'AP dans le département. Tous les gestionnaires ont été contactés par courriers postaux, courriels et appels téléphoniques afin de s'assurer de leur prise de connaissance de la démarche Ad'AP. Le RASU a par ailleurs été envoyé à tous les gestionnaires.
- Lozère : une équipe projet a été mise en place au niveau départemental. Un groupe de travail, émanation du comité de l'immobilier de l'État en Lozère (CIEL), composé de la préfecture, de la DDFIP, et de la DDT s'est réuni à plusieurs reprises. Le travail s'est déroulé suivant 4 phases : consolidation de la connaissance de l'état d'accessibilité du parc de l'État classé ERP, établissement des attestations d'accessibilités pour les bâtiments déjà accessibles, diagnostic et chiffrage, priorisation et programmation des actions. Une information de tous les directeurs sur la démarche engagée a été réalisée en réunion plénière et les gestionnaires de sites ont été consultés lors des visites réalisées par la DDT pour l'élaboration des diagnostics simplifiés des bâtiments.

- Pyrénées-Orientales : la CDSIE a été chargée du pilotage de la démarche Ad'AP dans le département. La DDTM 66 s'est positionnée comme conseil auprès des services de l'État pour mener à bien le diagnostic. Chaque service concerné a fait l'objet d'une communication (courriel) puis d'une proposition de rencontre/réunion afin d'expliquer d'une part la réglementation Ad'AP et, d'autre part le principe d'organisation ainsi que le calendrier retenu au niveau de la démarche régionale.

Avez-vous engagé une démarche de concertation avec les associations de personnes handicapées ?

Au niveau régional, il a été recommandé à chaque préfecture de département, par courrier, d'engager une concertation avec les associations de personnes handicapées.

Dans les différents départements :

- Aude : la concertation n'est pas encore lancée, par manque de temps (le délais des Ad'AP étant particulièrement contraint)
- Gard : la concertation n'a pas encore été engagée
- Hérault : la concertation n'a pas encore été engagée
- Lozère : la démarche de concertation avec les associations de personnes handicapées n'a pas été engagée. Cependant, l'Ad'AP État a été présenté en sous-commission départementale d'accessibilité des personnes handicapées.
- Pyrénées-Orientales : Il n'y pas eu de démarche particulière de concertation avec les associations. Cependant, dans le cadre des sous-commissions pour l'accessibilité, où siègent les associations, et lors de réunions plénières, le chantier Ad'AP a été évoqué. Une conférence de presse sur la situation de la démarche Ad'AP dans les PO s'est tenue le 27 avril 2015, présidée par Mme la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Les associations de personnes handicapées avaient été conviées à cette conférence de presse.

CONNAISSANCE DE L'ÉTAT D'ACCESSIBILITÉ DU PARC

Inventaire des ERP

Tableau à renseigner pour les services de l'État (préfets de région et administrations centrales) :

	Biens domaniaux	Biens mis à disposition	Biens pris à bail
Nombre d'établissements recevant du public - Aude	34	0	22
Superficie totale classée ERP (en m ² SHON) - Aude	37 997	0	8 188
Nombre d'établissements recevant du public - Gard	20	6	2
Superficie totale classée ERP (en m ² SHON) - Gard	38 616	15 402	3 035
Nombre d'établissements recevant du public - Hérault	8	0	42
Superficie totale classée ERP (en m ² SHON) - Hérault	3 515	0	-
Nombre d'établissements recevant du public - Lozère	10	2	
Superficie totale classée ERP (en m ² SHON) - Lozère	3 619	6390	
Nombre d'établissements recevant du public - PO	28	2	24
Superficie totale classée ERP (en m ² SHON) - PO	39 095	7 447	8 369
Nombre d'établissements recevant du public - TOTAL	100	10	90
Superficie totale classée ERP (en m ² SHON) - TOTAL	122 842	29 239	20 724

Précisions Aude : il manque la surface de certains biens pris à bail (bureaux administratifs de la DREAL, UT installations classées, le CDFP de Sigean et le CDFP Pierre Sémard à Carcassonne

Précisions Lozère : les chiffres ne comprennent pas les services de gendarmerie, de la DRAC et la DSDEN

État d'accessibilité de ces ERP au 31/12/14

Il est demandé dans le formulaire Cerfa (§5.2) une analyse synthétique de la situation du patrimoine occupé par l'État et ses opérateurs au regard des obligations d'accessibilité en vigueur.

Démarche adoptée

Quelle part du parc a fait l'objet d'un audit accessibilité ?

- Aude : 57 %
- Gard : 46 %
- Hérault : 6 %
- Lozère : 3 bâtiments avaient fait l'objet d'un audit en 2010
- Pyrénées-Orientales : 77 %

Avez-vous procédé à une actualisation des données issues de ces audits ?

- Aude : actualisation sur les coûts et sur les préconisations de travaux par rapport aux dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2014
- Hérault : pas d'actualisation réalisée
- Pyrénées-Orientales : Oui, pour la prise en compte de l'arrêté du 08/12/2014. En effet, cette prise en compte a apporté une simplification normative impactant la réalisation des diagnostics des ERP de 5ème catégorie.
- Gard : oui, une actualisation a été réalisée
- Lozère : oui

Quelle méthode avez-vous appliquée pour évaluer l'état d'accessibilité des bâtiments qui n'avaient pas été audités ? (utilisation d'un outil d'auto-diagnostic, extrapolation des audits,...)

- Aude : visite de site et utilisation de l'outil d'auto-diagnostic
- Hérault : outil d'auto-diagnostic
- Pyrénées-Orientales : extrapolation des audits déjà réalisés et utilisation de l'outil d'auto-diagnostic
- Gard : utilisation des compétences propres à l'unité « Immobilier de l'État et construction » de la DDTM 30
- Lozère : Le parc étant composé d'ERP de 5ème catégorie, des diagnostics simplifiés ont été réalisés par la DDT à partir de la grille du RASU

Synthèse de l'état d'accessibilité du parc au 31/12/2014

Tableau à renseigner pour les services de l'État (préfets de région et administrations centrales) :

	Biens domaniaux	Biens mis à disposition	Biens pris à bail
Nombre d'établissements recevant du public accessibles au 31/12/2014 (Aude)	0	0	0
Nombre d'établissements recevant du public accessibles au 31/12/2014 (Gard)	7	2	2
Nombre d'établissements recevant du public accessibles au 31/12/2014 (Hérault)	0	0	0
Nombre d'établissements recevant du public accessibles au 31/12/2014 (Lozère)	4	1	0
Nombre d'établissements recevant du public accessibles au 31/12/2014 (PO)	12	2	2
Nombre d'établissements recevant du public accessibles au 31/12/2014 (TOTAL)	23	5	4

Combien d'attestations d'accessibilité ont été déposées ?

- Aude : une seule attestation déposée (STAP 11)
- Hérault : pas de réponse
- Pyrénées-Orientales : 1 attestation produite (Antenne de la DREAL rue Edmé Mariotte à Perpignan)
- Gard : aucune attestation produite
- Lozère : 5 attestations produites

Périmètre de l'Ad 'AP

Préciser le nombre d'établissements concernés et la superficie totale qu'ils représentent.

Aude

56 établissements répartis sur 39 sites :

- SHON de 46 185 (il manque la surface du CDFP Pierre Sébard, du centre de vacances de Leucate et du service formation du conducteur à Carcassonne),
- SUB de 40 419 (il manque la surface du CDFP Pierre Sébard
- SUN de 19 579 (manque la surface du CDFP Pierre Sébard, du centre de vacances de Leucate, du service de formation du conducteur à Carcassonne et du restaurant inter-administratif de Carcassonne.

Gard

28 établissements répartis sur 25 sites pour 57 053 m² de SHON.

Hérault

50 bâtiments.

Lozère

12 bâtiments d(dont 4 sanitaires sur les aires d'autoroute).

Pyrénées-Orientales

54 établissements répartis dans 49 bâtiments pour une superficie utile nette (SUN) de 20 730m². (Il manque les surfaces concernant la DSDEN)

STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU PARC

A l'échelle de votre parc d'ERP, quelle a été votre stratégie de mise en accessibilité ? Quels sont vos critères de priorisation/hierarchisation ? (symbolique du bâtiment, taux de fréquentation, état d'accessibilité du site, coût des travaux à entreprendre, géolocalisation, catégorie de l'ERP...).

La stratégie régionale retenue est la suivante :

* Pour l'accessibilité au bâtiment, nous avons priorisé les bâtiments en croisant les éléments suivants (et dans cet ordre d'importance) :

- la fréquentation du site (nombre de visiteurs par jour) - Prioriser selon la catégorie d'ERP définie : catégories 1, puis 2 et jusqu'à 5 ;
- l'importance et la sensibilité du service rendu au sein du bâtiment en question : les CDIE sont invitées à mettre une note de 1 à 3 pour cet item assez subjectif ;
- l'image et la symbolique du bâtiment : les CDSIE sont invitées à noter ce critère de 1 à 3 au regard de sa subjectivité.

Nous avons par ailleurs retiré les bâtiments qui vont être vendus ou qui ont une très forte probabilité de l'être à moyen terme, et identifié les bâtiments devant faire l'objet de dérogations liées aux impossibilités techniques ou patrimoniales du site (immeubles à ne pas traiter au sein de l'étape 2).

* Pour la programmation des différentes actions au sein d'un même site (qui pourra s'étaler sur 9 ans), les actions ont été priorisées suivant le schéma suivant :

- respecter la chaîne de déplacement : prendre en compte l'ordre dans lequel les obstacles peuvent être rencontrés ;
- privilégier une organisation fonctionnelle adéquate plutôt que de gros travaux (efficacité de l'euro investi).

Allez-vous déclasser certains établissements ?

- Aude : non
- Gard : non
- Hérault : non
- Lozère : Non
- Pyrénées-Orientales : Oui (2 capitaineries de la DREAL et 15 bâtiments des Douanes)

Inversement, certains biens qui n'étaient pas classés ERP initialement, vont-ils faire l'objet d'une classification ?

- Aude : non
- Gard : cela sera proposé
- Hérault : oui car la démarche Ad'AP a permis de mettre à jour ces bâtiments
- Lozère : Pas de cas détecté
- Pyrénées-Orientales : oui (bâtiment multi-occupants cours Lazare-Escarguel à Perpignan pour lequel une démarche de classement a été lancée)

CHIFFRAGE DES COÛTS ET LIGNES DE FINANCEMENT SOLLICITÉES

Quelle démarche avez-vous adoptée pour le chiffrage des coûts (audits, fiches du recueil des améliorations simples et utiles, appel à un économiste de la construction,...) ?

- Aude : utilisation des fiches du RASU et actualisation des prix des audits pour les travaux ne figurant pas dans les fiches du RASU
- Gard : audits + fiches du RASU
- Hérault : application des prix d'ordre du RASU
- Lozère : le chiffrage des coûts a été réalisé à partir des diagnostics existants actualisés et des diagnostics simplifiés qui ont été réalisés par la DDT pour les bâtiments qui n'avaient pas fait l'objet d'audits. Les coûts ont été établis à partir des connaissances en matière de bâtiments et des données du RASU.
- Pyrénées-Orientales : utilisation des fiches d'auto-diagnostic, du RASU, de bordereaux des prix issus d'opérations menées récemment et de montants de travaux figurant dans les audits et diagnostics

Quels sont les vecteurs budgétaires sollicités (nom/numéro du budget et volume demandé) ?

BOP 155	39 131 €
BOP 156	702 895€
BOP 175	-
BOP 176	102 280 €
BOP 203	36 000 €
BOP 214	679 000 €
BOP 220	3 000€
BOP 302	149 455 €
BOP 307	225050 €
BOP 333	271 082 €
BOP 309	3 998 939 €

SUIVI MIS EN PLACE

Avez-vous stocké les données issues des audits et diagnostics dans un outil de gestion de patrimoine immobilier ?

- Aude : Tout est en cours de saisie dans le logiciel AGPI
- Gard : non
- Hérault : non
- Lozère : non compte tenu du petit nombre de bâtiments.
- Pyrénées-Orientales : Non, il n'est pas prévu de mise en œuvre d'outil de suivi de gestion

Quelles seront les modalités de suivi de la réalisation de l'Ad 'AP (organisation mise en place) ?

- Aude : réalisation des travaux selon les priorités définies dans le tableau et la logique de la chaîne de déplacement à partir du domaine public.
- Gard : Pas de réponse
- Hérault : ces modalités seront à définir lors d'une prochaine CDSIE
- Lozère : le suivi sera effectué dans le cadre du comité immobilier de l'État en Lozère, et plus particulièrement par les 3 acteurs ayant préparé l'Ad'AP : DDT, préfecture et DDFIP.
- Pyrénées-Orientales : La démarche Ad'AP fera l'objet d'un suivi de la part de la CDSIE. Les tableaux de programmation et l'Ad'AP feront l'objet d'un point de situation établi par la DDTM 66 aux échéances réglementaires.

La fusion des régions implique que dès 2016 le pilotage régional sera réalisé par le SGAR de la nouvelle région LR-MP. Celui-ci réalisera des points d'avancement,

- dans les 12 mois suivant l'approbation de l'Ad'AP,
- à mi-parcours,
- à la fin du programme.